



COLLÈGE

Jean
d'Allamont

MONTMÉDY



Collège Jean d'Allamont

Route de Villecloye

55600 Montmédy

ANNÉE SCOLAIRE 2020

COVID-19

Mise en œuvre du protocole sanitaire pour l'accueil des élèves, des personnels et des usagers de l'établissement.

Mise à jour du 31/10/2020 en vue de la rentrée scolaire de lundi 2 novembre 2020

Le présent document constitue la mise en œuvre du **protocole sanitaire** publié par le **ministère de l'Éducation Nationale** en date du **26 août 2020** ; il est porté à la connaissance des parents d'élèves et des personnels.

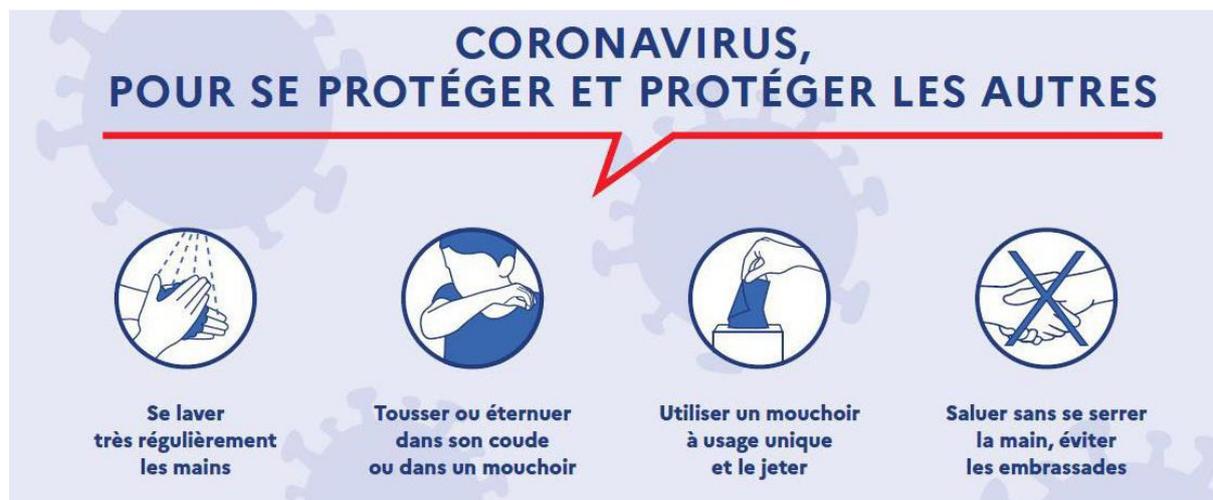
Préalable :

Les **parents d'élèves** jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à au collège en cas de **fièvre** (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en **informent** alors le principal du collège.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Toute personne entrant au collège doit **porter un masque** et se désinfecter les mains (gel hydro alcoolique à disposition).

Rappel des gestes barrières :



Le lavage des mains :

Durant la journée les élèves sont invités à se laver soigneusement les mains et à les sécher avec les serviettes en papier à leur disposition. À noter que le lavage des mains doit être réalisé à minima :

- à l'arrivée au collège
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- au retour à domicile

Le port du masque :

Il est obligatoire pour les personnels et les élèves dans les espaces **clos et l'extérieur**. Il **n'est pas obligatoire**, car incompatible avec l'activité, pour la prise **des repas et les activités sportives** notamment.

Il est à noter **qu'il appartient aux parents et responsables légaux des élèves de fournir des masques à leurs enfants (deux masques par jour si jetables)**.

Ventilation, nettoyage et désinfection des locaux :

Les **locaux sont ventilés cinq fois par jour**, le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et la pause méridienne et en fin de journée. De même, les sols et les surfaces font l'objet d'un **nettoyage désinfectant** une fois par jour.

L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permise

Limitation du brassage des élèves :

Des mesures ont été prises pour **éviter au maximum les regroupements et croisements** importants entre élèves. Ainsi, chaque classe se voit attribuer une salle attitrée et ce sont les

professeurs qui se déplacent, à l'exception de certaines disciplines (voir organisation ci-dessous).

Formation et information sur les gestes barrières :

Les élèves bénéficieront, avec le concours de l'**infirmière**, une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains et le port du masque.

Modalités du déroulement de la journée du collégien

Arrivée dans l'établissement :

Chaque élève, **se présente à la grille d'entrée masqué** (attention au respect de la distanciation) entre 7h40 et 8h00. Il est accueilli par un personnel qui le dirige le hall.

Aucun parent, aucune personne étrangère à l'établissement **ne sont autorisés** à entrer dans l'établissement à ce moment-là. Dans la journée si une personne se rend se rend à l'administration, elle veillera alors à avoir un masque (aucun accès sans masque) et utilisera le gel hydro-alcoolique de l'entrée.

Les élèves arrivés **avant 7H50** se laveront les mains. **Au-delà** de cet horaire, et pour ne pas retarder le commencement des cours, les élèves se désinfecteront les mains **au gel hydro alcoolique**.

L'élève est ensuite réparti entre 3 points de nettoyage obligatoire des mains (toilettes du hall, toilettes Brassens et toilettes de la cour niveau n, celle du haut). L'élève se dirige ensuite sur le marquage dans la cour correspondant à sa classe où il attendra sa prise en charge par son professeur.

Pour une arrivée en cours de journée, l'élève entre par le hall et va directement se laver les mains aux toilettes du hall ou de la salle Brassens en respectant la file d'attente. Il va ensuite dans la cour si c'est la fin de la pause méridienne ou vers le bureau de la Vie Scolaire s'il est en retard.

Gestion des salles de classes :

Afin de limiter le brassage des élèves, il est attribué à chaque classe une salle pour la totalité des cours de la semaine selon le tableau suivant et l'exception des cours de sciences, arts plastiques et EPS :

Prévisionnel selon les niveaux autorisés à revenir au collège									
Classe	6°A	6°B	5°A	5°B	5°C	4°A	4°B	3°A	3°B
Salle	108	103	111	102	202	107	206	201	302
Professeur Principal	Mme PONCET	Mme EDWIGE	Mme GUERINY	Mme HOUGARDY	Mme REMER	M. PELISSIER	M. MATHIEU	M. DENEUVE	M. THIERRY

L'entrée dans la salle se fait selon le marquage (à l'opposé du tableau) et la sortie par l'autre porte.

Chaque élève se placera sur une place libre et **n'en changera plus** de la journée, en commençant par les places les plus proches du tableau.

Les casiers ne seront pas utilisés : les affaires de classe restent au pied de la table pour chaque élève toute la journée. Les professeurs se rendront dans les salles de classe : les élèves **restent à leur place** sans quitter la salle.

Les professeurs veilleront à **ouvrir les fenêtres** de leurs salles durant tout le temps de la **récréation**, et à la fin des cours de la matinée (**12H**) afin d'en permettre la ventilation. L'enseignant suivant fermera les fenêtres avant de commencer son cours. Par ailleurs, les professeurs voudront bien appliquer du **gel hydro alcoolique** sur les mains des élèves au retour en classe de ces derniers après les récréations.

Les escaliers intérieurs sont interdits aux élèves sauf en cas d'évacuation incendie et hors élève à mobilité réduite (utilisation de l'ascenseur : modalités spécifiques)

Accès à la demi-pension :

Chaque élève, par classe, sera appelé pour se rendre à la demi-pension.

L'accès à la demi-pension se fait par le hall comme habituellement.

Entrée en restauration : Chaque élève se rend aux toilettes pour se laver les mains. Il se dirige ensuite vers l'entrée de la salle de restauration. Il ne retire son masque qu'une fois à table. Après son repas, l'élève débarrasse son plateau en ayant préalablement remis son masque puis va se laver les mains avant de se rendre dans la cour.

Précisions supplémentaires du 31/10/2020.

- Le principe de la distanciation physique d'au moins un mètre n'est pas matériellement possible dans les salles de cours la plupart du temps. C'est pourquoi, en fonction de l'effectif, de la surface disponible dans les salles, l'enseignant pourra organiser l'occupation de sa salle de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Le maintien du dispositif (voir ci-dessus la partie du protocole relative à la ventilation et la désinfection des locaux) d'aération des locaux sera assuré.
- L'accès aux bancs dans les cours n'est plus autorisé.
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
- Le port du masque est rendu obligatoire pour toute personne, élève et adulte, aux abords de l'établissement (parking et aire de ramassage scolaire). Le port du masque est bien entendu également obligatoire dans les cars transportant les élèves.

